municipal, les chœurs : *Une nuit d'été* et *la Valse des Songes*. Après quelques paroles de félicitations adressées par M. Schneider-Bouchez, au nouveau sénateur, M. Dutilleul a remercié vivement les Orphéonistes de leur démarche. Il a ajouté qu'il ferait tous ses efforts pour que la Société lilloise fut comprise, désormais, dans la répartition des sommes allouées annuellement, par le gouvernement, aux institutions reconnues d'utilité publique.

—

La représentation au bénéfice de la caisse de retraites de la *Société typographique lilloise*, que donnent chaque année Messieurs les sociétaires de la Comédie-Française, est fixée au samedi 25 janvier.

—

Le 19 janvier, jour anniversaire de la bataille de Saint-Quentin, plusieurs mobiles et mobilisés lillois iront déposer une couronne sur le monument funéraire élevé dans le cimetière de Saint-Quentin, à la mémoire de leurs compagnons d'armes, tombés dans les combats sanglants des 18 et 19 janvier 1871.

—

Le tocsin s'est fait entendre, la nuit dernière, à Roubaix. Un commencement d'incendie, qui a pu, heureusement, être réprimé à temps, a éclaté dans un bâtiment servant de buanderie et attenant au tissage de M. Grimonprez, rue de l'Ermitage. La rapide organisation des secours a permis de localiser le feu dans la pièce même où il s'était déclaré. Les pertes s'élèvent à la somme de 400 fr. Il y a assurance.

La cause de cet incendie est attribuée à l'imprudence d'une lessiveuse.

—

Une ordonnance de non-lieu a été rendue en faveur de Jules Lepoutre, arrêté, il y a environ un mois, à Roubaix, comme impliqué dans l'assassinat de M. Delbecq.

Jules Lepoutre a été remis en liberté le 1er janvier.

—

La conférence de M. F. Sarcey sur Beaumarchais a eu lieu hier soir devant une salle trop peu garnie, nous devons le constater.

Le conférencier-journaliste s'est, cette fois, assez sagement renfermé dans son sujet, et quoiqu'il ait parfois cotoyé les fondrières de la politique, il a toujours su s'en garantir à temps.

La séance a été partagée en deux par un entr'acte de quelques minutes, à neuf heures. Elle s'est ensuite prolongée une heure encore dans l'exposé du rôle dramatique de l'auteur de *Figaro*.

Au théâtre, Beaumarchais a été un *inventeur*, en ce sens qu'il a trouvé la comédie d'intrigues, inconnue avant lui. Son œuvre est le portrait exact de son caractère remuant, inquiet, se mêlant à tout, au bien comme au mal, exprimant, en style généralement mauvais, mais en phrases claires, les idées du temps où il vivait, et c'est ce qui finit par lui attirer le succès que nous lui avons vu.

Pour M. Sarcey, un public, le public du Théâtre, se compose de quelques lettrés qui comprennent de suite, d'autres, déjà plus nombreux qui ne comprennent bien que le lendemain et, enfin, des masses qui sont derrière ceux-ci et qui ne comprennent pas du tout — flatteur pour le *peuple*, n'est-ce pas.

Or, Beaumarchais a trouvé, lui, un public préparé dans toutes ses parties à le comprendre : Les écrits des philosophes avaient attaqué les abus qu'il mettait à la scène; tous comprenaient donc la langue que leur parlait l'écrivain et voilà qui explique son succès.

Telle a été en deux mots le fonds de cette conférence de M. Sarcey, qui n'a présenté aucun fait saillant, émis aucune idée nouvelle sur Beaumarchais et son théâtre, mais où s'est rencontré cependant plus d'une fois l'appréciation juste de cet écrivain.

A la fin de la séance, qui a été fort calme, M. Sarcey a été applaudi et rappelé.

(*Mémorial.*)

—

L'enquête se poursuit concernant les escroqueries commises par Mme Florent, la pseudo-légionnaire dont nous avons parlé hier. Les faits relevés dans les recherches de la police ont amené l'arrestation du mari de cette chevalière d'industrie. Aimé Florent a été écroué, hier, au dépôt de sûreté sous l'inculpation de complicité d'escroquerie.

—

Les rigueurs de la saison ont suggéré à Florine L... piqûrière, d'enlever les vêtements de Mme Vve Dumont de Roubaix et de s'en revêtir. Puis, comme elle craignait que cette façon d'agir n'éveillât la susceptibilité de la police, elle a pris la fuite et... n'a plus reparu.

—

Le feu a détruit, vendredi soir, une ferme avec toutes ses dépendances et située à Willems.

—

Un rattacheur, Théodore V..., a été arrêté, hier, pour avoir cherché à se procurer un livret par des moyens illicites.

—

Parlant de M. Braemt, frappé jeudi soir, de mort subite à la Gare de Roubaix, le *Mémorial de Lille* nous apprend qu'un des frères et un des neveux de Braemt ont été, en mai 1871, à Paris, victimes de l'insurrection de la Commune.

—

On a arrêté au bureau de douane du Risquons-tout il y a quelques jours une jeune fraudeuse, Marie Dhalluin qui dissimulait du tabac belge sous ses vêtements.

—

La police a procédé, hier matin, par ordre du procureur de la République, à l'arrestation d'Yvo-Hermann, charretier à la gare de Tourcoing, pour une affaire dont Somain a été le théâtre.

—

Dans la soirée de samedi, les troupes de Lille ont fait une promenade de nuit par la porte d'Arras, croyons-nous. Il ne faisait pas précisément chaud pour cela, mais cela peut cependant présenter quelque intérêt pour l'hygiène du soldat. On dit que le nouveau général de division, qui a remplacé le regretté M. Lecointe, tient essentiellement à avoir toujours ainsi ses troupes en haleine.

—

La chronique des vols, nous apporte, une singulière histoire dont Mouveaux a été le théâtre, ces jours derniers, et dont deux jeunes garçons habitant cette localité, sont les héros.

La veille de Noël, une cabaretière, la veuve Agache s'apercevait, avec une surprise mêlée d'effroi, que sa provision de houille pour l'hiver, avait subi une brèche énorme. Cinq ou six hectolitres de ce combustible avaient disparu. Pour s'en emparer, les voleurs avaient dû forcer une porte à claire-voie, et escalader avec leurs fardeaux une haie de 1m10, ce qui n'est pas une légère circonstance de l'affaire, quand on a 6 hectolitres de houille sur le dos. La cabaretière porta plainte, mais les voleurs restèrent inconnus.

Mais ce ne devait pas être pour longtemps.

Avant-hier, M. Désiré Lepers, boulanger à Roubaix, était entré, laissant sa voiture remplie de ses produits à la porte, chez M. Lefebvre, charpentier à Mouveaux, son client, pour y déposer un pain. Il en sortit presque immédiatement. Mais qu'on juge de sa stupéfaction, la couverture de son cheval avait été enlevée, et onze pains avaient été dérobés dans la voiture.

Le vol s'était accompli rapidement, mais ce fut justement à cause de cette rapidité qu'il fut découvert. En jetant ses regards autour de lui, M. Lepers aperçut derrière une grand'porte, contigüe à la maison du charpentier, les pains déposés là, en attendant le départ de leur propriétaire. M. Désiré Lepers fit mine de n'avoir rien remarqué, et rentrant chez M. Lefebvre, lui conta la chose. M. Lefebvre se mit aussitôt en vedette, et le boulanger reprit sa route, comme si de rien n'était.

Quelques minutes après le départ M. Lefebvre, toujours à son poste, vit deux jeunes gens, passer et repasser devant la maison, puis voyant que tout semblait être dans l'ignorance de leur affaire, se précipiter sous la porte, et s'emparer des pains.

Ils étaient pris ; M. Lefebvre s'élança de sa cachette, mais ne parvint qu'à en saisir un par le collet, l'autre s'enfuit.

Le garde-champêtre fut prévenu, et le voleur fut conduit à la mairie. Au moment d'entrer, une déconvenue arriva au représentant de la force publique.

Le voleur se dégagea si fort et si bien, que le garde-champêtre la lâcha ; on comprend le reste, il se sauva à toutes jambes.

Mais, il était connu. Le lendemain matin, il fut arrêté ainsi que son complice, pris au sortir du lit.

Les deux voleurs sont deux unes jeunes gens, presque des enfants, nommés Arthur Thais, 16 ans, et Jean-Baptiste Capelle, 17 ans. Ils ont avoué être les auteurs du vol de houille de la veuve Agache.

Ces deux drôles vivaient en dehors de leur famille, du produit de vols et de fraudes. Ils avaient loué une petite maison à Mouveaux, l'habitaient ensemble, mettant en pratique d'avance, le régime socialiste et communiste pour lequel ils ont des dispositions tout exceptionnelles. Une perquisition a été faite à leur domicile. On y a trouvé une assez grande quantité d'objets nécessaires aux commodités de la vie, sans doute aussi produits de vols.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

Mouvement général de la population de la ville de Tourcoing pendant l'année 1878.

NAISSANCES

Enfants légitimes, garçons	755
» » filles	713
» Naturels reconnus garçons	2
» » filles	4
» » non reconnus garçons	42
» » filles	38
Total des naissances	1554

15 naissances doubles ayant produit 15 garçons et 15 filles.

MARIAGES

Entre garçons et filles	236
garçons et veuves	11
veufs et filles	21
veufs et veuves	16
Total des mariages	284
Mariages précédés de contrats	35
» contenant des légitimations	31
Nombre d'enfants naturels ainsi légitimés	34
Epoux sachant signer	186
Epouses » »	140

DÉCÈS

garçons	305
filles	287
hommes mariés	135
femmes mariées	106
veufs	69
veuves	79
Total des décès	981
Individus inscrits en vertu de l'art. 80 du Code civil	22
Enfants morts nés ou présentés sans vie	83
Les naissances étant de	1554
Et les décès de	981
Différence au profit des naissances	573

— Vendredi, à neuf heures du matin, ont eu lieu à Dorignies, les obsèques de la petite Noémie Leroy. Une foule considérable, qui augmentait sans cesse sur le parcours du cortége, a suivi le convoi funèbre. Le cercueil était porté par quatre jeunes filles, vêtues de blanc.

Les petites compagnes de classes de Noémie, sous la conduite de leurs institutrices, assistaient toutes à la triste cérémonie.

Au cimetière, M. Lefebvre prononça d'une voix émue quelques paroles d'adieu, en déposant sur la tombe de la victime une magnifique couronne funéraire. Le spectacle était navrant et tous les yeux étaient mouillés de larmes.

Au sortir du champ de repos, la foule donna libre cours à ses sentiments d'indignation.

Plus l'instruction avance, plus cette affaire devient mystérieuse, la justice soupçonne bien un habitant de l'endroit, mais il n'existe contre lui que des présomptions purement morales et, jusqu'ici, on n'a pu trouver la moindre trace matérielle de sa culpabilité.

Les sabots de la petite Noémie n'ont pas encore été retrouvés malgré les recherches les plus complètes et les mieux organisées.

Le parquet se trouve toujours en permanence à l'auberge du *Bon Coin*. Si une arrestation avait lieu ou si quelque fait nouveau se produisait, nous en avertirions immédiatement nos lecteurs.

C'est bien dans la nuit du lundi au mardi, et non dans celle du dimanche et lundi, comme l'affirme un journal de Douai, que le crime a été commis.

Un de nos confrères assure qu'on est sur les traces du coupable. — La justice ferait même garder à vue un cabaretier qui aurait tenu les propos les plus graves à un habitant de Dorignies, quelque temps après la perpétration du crime, mais avant qu'il fut découvert.

Nous enregistrons ce dernier bruit sous toutes réserves.

— D'après ce qu'on nous écrit de Marpent, canton de Maubeuge, voici comment on respecte les ordres des autorités sous la République.

Le 29 décembre, un saltimbanque vint s'installer dans le cabaret Bussine, où il devait jouer la comédie. Celui-ci avait loué à l'impressario un local à cet effet, mais ce dernier n'obtint pas l'autorisation de jouer.

M. le maire crut que sa défense serait respectée, mais il apprit que le 29 décembre il y avait représentation. Ceint de son écharpe il se rend au cabaret Bussine, et pénètre dans la salle qui était comble.

Le directeur vient à lui et lui dit à peu près ceci : « vous êtes le maire, vous venez pour m'empêcher de jouer, eh bien ? je jouerai tout de même ». Le public a applaudi pendant que l'impressario faisait signe à l'orchestre de jouer. De son côté, le cabaretier, interrogé par le maire, a répondu qu'il était libre de faire ce qu'il voulait de sa maison. Là-dessus nouveaux applaudissements, redoublements de z'in ! z'in ! boum ! boum.

C'est au milieu de ce joli concert que le maire après avoir mis son écharpe dans sa poche, s'est retiré... cédant à la force.

— Un grand incendie a éclaté vendredi matin dans l'importante distillerie de genièvre de Saint-Omer.

Les dégâts s'élèvent à environ 20.000 fr. Pas d'accident.

— M. Beurier, inspecteur d'Académie du département du Pas-de-Calais, vient de recevoir de M. le ministre de l'instruction publique, les palmes d'officier d'Académie.

Sapeurs-pompiers Roubaisiennes

12 JANVIER 1837. — A l'occasion de l'attentat Meunier, le conseil municipal signe une adresse au Roi. « Sire, la Providence qui » veille sur vous ne se lasse pas de vous pro- » téger ; elle exaucera nos vœux en conser- » vant les jours d'un monarque si nécessaire » à la France pour le maintien de ses liber- » tés ; et tant de perversité n'aura donné que » plus d'éclat à votre courage inébranlable, à » votre haute sagesse et à votre modéra- » tion.... »

TH^re LEURIDAN.

CONVOI FUNÈBRES & OBITS

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église de Wattrelos, le mercredi 15 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri VANDERMEERSCH, époux de Dame Delphine VERNAELDE, décédé à Wattrelos, le 6 décembre 1878, à l'âge de 65 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré le lundi 13 janvier 1879, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Joseph-Florentine WAEGEMAEKER, veuve de Monsieur Louis LEFORT, décédée à Roubaix, le 13 décembre 1878, à l'âge de 69 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 14 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Appoline GILAIN, épouse de Monsieur Désiré BAYART, Docteur en médecine, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1877, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 14 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Alphonsine-Fidéline NOTTE, veuve de Monsieur Louis Ribeaucourt, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1878, dans sa soixante-quatorzième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DUPIRE, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1878, à l'âge de 31 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix le lundi 13 janvier 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles DELPORTE, époux de Dame Catherine D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1878, dans sa cinquante-deuxième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 janvier 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Irma-Marie DELCOUR, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1878, à l'âge de 21 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

17785

Belgique

— On nous rapporte, dit l'*Union de Charleroi*, qu'une catastrophe s'est produite avant-hier, à la fosse des Pays Bas, charbonnage de Trieu-Kaisin, sur le territoire de Châtelineau.

Lors du train du matin, par suite d'un accident survenu à la machine, les deux cages se sont subitement arrêtées en route. Pendant huit heures elles ont dû séjourner dans le vide.

Nous ne pouvons préciser le nombre des ouvriers qui s'y trouvaient. Si ce qui nous revient est exact, deux personnes une gamine et un jeune homme auraient succombé. Beaucoup d'autres seraient gravement menacés.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 16[illegible]

A. BOUTRY, 41, rue Espérance. Couverture et zinguerie. Réparations. 16187

Ingénieurs

V. DUBREUIL, ingénieur, installation mécaniques, expertises, consultations techniques de 7 h. à 9 h. le matin et de 2 h. à 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35, (lundi et mercredi exceptés).

Mécanicien

Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Epicerie – Comestibles

OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et , Roubaix

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie 14074

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.
F. E. DECOCK, rue du Collége, 30, Roubaix. 14081

Pharmacies

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28 14086

COUVREUR-RENARD, Grande-Place 11, Tourcoing. — Confections pour homme et pour dames. 14066

Agence Immobilière

Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14067

Fournier-Delfortrie ARTICLES DU PAPOX pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix 1581

BARREZ-LEULIETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. Piano Steinway de New-York. — Location et abonnement de musique à l'année.

FEUILLES DE TISSU CAOUTCHOUTÉ

pour copier à sec avec la presse ordinaire

Les feuilles sont contenues dans une boîte en zinc par 12, 24 et 36. Elles sont humectées à l'état de fraîcheur et non mouillées et livrées dans l'état normal qu'elles doivent toujours être employées.

Ces feuilles en tissu caoutchouté sont très-solides et ne perdent pas leur efficacité même pendant des années.

PRIX

La boîte de 12 feuilles	fr. 12
» 24	» 20
» 36	» 30

Et ainsi de suite 10 francs par douzaine de feuilles en plus

Pour Roubaix Tourcoing et les environs

57, Grande-Rue, Roubaix

Faits Divers

— Une réunion à laquelle assistaient 54 patrons veloutiers a été tenue hier dans le local de la chambre de commerce de Saint Etienne. Il s'agissait d'une réduction de 20 0/0 à opérer sur le salaire des ouvriers. Quarante deux patrons ont déclaré que, si on n'opérait pas cette réduction, il devenait impossible de lutter contre la concurrence étrangère.

Les salaires actuels étant déjà très-modiques, la réduction de 20 pour 100 paraît énorme aux ouvriers.

—Avec la nouvelle année s'opère une révolution dans la chevelure féminine. La plus belle moitié du genre humain renonce à ces cheveux roux qui ont fait ses délices depuis tant d'années. Plus d'acajou, plus de blond fauve, plus de rouge vénitien ! Les cheveux noirs redeviennent à la mode.

Le roux jadis fut en aussi grande vogue auprès des dames romaines que nous l'avons vu de nos jours auprès des Parisiennes. Elles avaient emprunté cette nuance à la Gaule. Tout ce qui était gaulois, à l'époque de la conquête, devint à la mode. Or, les Gaulois avaient les cheveux rouges, leur nom le confirme ; ils les portaient longs. Dès lors, les dames romaines voulurent avoir des cheveux rouges gaulois ; elles se firent confectionner de fausses chevelures. Les dames nommèrent ces postiches *purrica*, latinisant le mot grec *pûr*, *pûros*, feu ; de là est venu perruque.

On parle beaucoup de l'esclavage envers la mode auquel se soumettent les Françaises. Elles ne font en cela que continuer la tradition des dames romaines. Ces dernières ne se contentaient pas de porter des faux cheveux, elles se faisaient un teint artificiel avec un mastic dont elles s'enduisaient la figure dans leurs maisons et qu'elles n'ôtaient qu'en sortant. Le fard et la veloutine remontent loin, vous le voyez.

Ce n'est pas tout. Les Romaines se fabriquaient un faux embonpoint. Les femmes maigres se faisaient enfler le visage avec du pain trempé dans du lait d'ânesse.

Nos filles d'Eve n'en sont pas encore là ; de la poudre de riz, du carmin, du blanc, un corset un peu serré ou un corsage cotonné avec art sont bien différens du mastic et du lait d'ânesse, et à tout prendre elles se montrent dépouillées d'artifice auprès des petites maîtresses de Rome.

Après avoir été au jais et aux perles d'or et d'argent, la mode, en ce moment pour les garnitures des robes, est à la nacre ; on en fourre partout. C'est d'ailleurs très-joli et d'un heureux effet sur les étoffes. Les fleurs naturelles, auxquelles on mêle les diamans à foison, sont de rigueur dans les toilettes du soir. Ce n'est pas encore au corsage des femmes qu'on peut s'apercevoir des misères du temps.

— D'après le *New York Herald*, les secrets de M. Edison, l'inventeur américain, ne pourraient pas être livrés au public aussitôt qu'on le faisait espérer. Sur les onze premières demandes présentées au Patent Office de Washington par le savant musicien de Menlo Park, deux seulement ont été accueillies favorablement ; encore n'en a-t-il pas reçu l'avis officiel et ignore-t-il lesquelles de ces demandes ont été admises.

Pour que son invention puisse prendre définitivement une forme pratique, il faut qu'il obtienne la protection complète de toutes les parties de son système sur la divisibilité de la lumière électrique ; or ce système est extrêmement compliqué : il embrasse l'ensemble des appareils propres à en généraliser l'application, depuis le mécanisme générateur jusqu'à la forme des lampes.

Suivant la loi américaine, chacun des appareils particuliers qui concourent à la production d'un effet complexe, comme l'éclairage par l'électricité, doit être l'objet d'une patente spéciale, — patente pour les machines dynamiques perfectionnées, patente pour les réfrigérateurs, patente pour les condensateurs, pour les aiguilles, les régulateurs, les conducteurs, etc.

Avec une loi aussi dure aux inventeurs, M. Edison devra faire preuve d'une patience aussi grande que celle du public pour lequel la découverte de la divisibilité de la lumière électrique est encore entourée de mystère. On sait seulement que la lumière Edison est produite par incandescence.

Le conducteur que suit l'électricité est un mince appareil de forme singulière, composé d'un alliage de platine et d'iridium non fusible, à une température de 5,000 degrés Fahrenheit. Des appareils aussi simples que précis mettent le générateur en communication avec la lampe et surmontent l'apparente impossibilité de régler l'intensité de la lumière.

Cette lampe n'est pas seulement une spirale de métal incandescent, mais un arrangement particulier du métal par lequel un courant beaucoup plus faible est mis en œuvre pour produire une lumière moins vive que si une simple spirale était employée. C'est ainsi que la perte considérable résultant de la division de la lumière est compensée. Les lampes Edison ne produisent, paraît-il, aucun gaz délétère et n'entraînent non plus aucune consomption de matériel, la proportion de la chaleur dégagée dans la proportion de la lumière fournie étant moindre que celle du gaz.

LES SOLDATS PATINEURS DE LA NORWÈGE. — On a beaucoup parlé des ébats auxquels se livrent à Paris les patineurs, dont le nombre s'accroît de plus en plus chaque année, tellement ce genre d'exercice développe l'agilité et la vigueur.

Du reste, cette mode est telle aujourd'hui, qu'en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en Espagne, etc., des clubs de patineurs se sont formés à l'instar de nos grands établissements de gymnastique.

C'est surtout en Norwége que le patinage, non seulement entre parmi les exercices corporels, mais encore est le complément obligé pour ainsi dire de toute éducation militaire.

Les chasseurs patineurs (*skielæber*) sont munis d'une paire de patins qui consistent en planches étroites, minces et d'inégale dimension ; celle du pied gauche a 5 pieds, celle du pied droit a 1 mètre ; leur partie antérieure est terminée en sabot chinois.

Les chasseurs fixent leurs pieds sur ces planches au moyen d'étriers ; ils s'en servent pour glisser sur la neige et descendre les montagnes. Les skielœbers portent pour uniforme une veste verte, un pantalon gris, une capote grise, à collet jaune et une casquette de cuir noir.

Au moment où fut élaboré le dernier règlement d'organisation, ils étaient armés d'un sabre, d'une carabine suspendue en bandoulière et d'un bâton ferré long de 4 mètres. Ce bâton sert à plusieurs usages. Ainsi, le chasseur-patineur, peut ralentir sa marche, le traîne derrière lui entre ses jambes ; ou bien il l'emploie pour accélérer sa marche en piquant la glace ; il le plante au besoin pour s'en servir comme d'une fourchette de carabine.

Les chasseurs se meuvent avec une agilité extraordinaire sur des neiges qui sont inaccessibles à toute autre troupe ; ils harcèlent de là l'ennemi sans en craindre de représailles. Ces troupes, à qui il ne faut ni chemin ni sentier, et qui bravent les fleuves et les lacs, parcourent avec une inconcevable rapidité des distances immenses.

Malgré la distance de leur *skie*, ils pivotent et changent de route comme il leur plaît et au moindre commandement ; pour y parvenir, ils reculent la jambe droite sous laquelle est placé le patin le plus court, mettent en équerre le pied gauche, lèvent ce dernier pour en changer la direction et exécutent ainsi telle portion de conversion qu'ils veulent.

Les bagages, les vivres et les ustensiles des skielœbers sont portés sur des traîneaux au tirage desquels un seul chasseur suffit.

Tel est en résumé l'organisation des divisions de chasseurs-patineurs dont aujourd'hui les exercices ne sont plus guère pratiqués, croyons-nous, que par les cadets, et par exception dans les écoles de sous-officiers, d'autant plus que les recrues apportent au régiment une habitude de patinage acquise dès leur plus jeune âge.

— Un américain très-riche, qui a passé dernièrement à Bruxelles, attirait l'attention par sa laideur vraiment surhumaine. Dans une soirée donnée par le ministre de son pays, il a charmé tout le monde par le récit suivant.

Il habitait Newark, dans la New-Jersey, et il savait très-bien qu'on se moquait de lui. Il voulut s'assurer s'il n'y avait pas dans la ville quelque individu plus disgracié encore de la nature qu'il ne l'est. Il annonça dans les journaux l'institution d'un jury chargé de faire don d'une prime de mille dollars — au plus laid habitant de Newark.

Au jour fixé, il se présenta au milieu d'une soixantaine de concurrents. Après un examen sommaire, le président le désigna comme seul digne du prix...

Il dut donc remporter ses mille dollars.

— Quel est le moyen le plus efficace de faire cesser le hoquet?

Tout le monde sait que le hoquet consiste en un mouvement convulsif et bruyant d'inspiration accompagné d'un bruit particulier qui se reproduit plusieurs fois par minute. Nous ne pouvons rechercher ici quel est son mode de production ; il y a deux hoquets bien distincts : l'un essentiel, idiopathique, indépendant de tout état morbide; l'autre symptomatique, et qui, dans le cours d'une maladie, constitue un signe de très-mauvais augure. C'est du premier seulement que nous voulons nous occuper ici.

Presque toujours le hoquet idiopathique se dissipe tout seul après une très-courte durée, mais il peut se prolonger durant plusieurs heures, plusieurs jours, et même plusieurs mois ; ce n'est plus alors une incommodité, mais une véritable maladie, dont la persistance fatigue et agace au delà de toute expression.

Le hoquet peut être provoqué par une secousse morale violente, comme la colère, la frayeur ; le plus souvent il est le résultat de la réplétion immodérée ou trop prompte de l'estomac, ainsi que cela s'observe fréquemment chez les nourrissons. Il se présente quelquefois aussi à la suite d'excès d'aliments ou de boissons, et c'est ce qui a fait dire à Régnard dans *Démocrite* :

A qui beaucoup de vin fait sortir la tendresse
Qui vont en cet état aux pieds de leur maîtresse
Exhaler les transports de leurs brûlants désirs,
Et pousser des hoquets en guise de soupirs.

Le hoquet peut survenir par imitation; il est des personnes qui l'ont à volonté et enfin il est facile de le produire chez les animaux.

On a essayé pour combattre le hoquet une foule de moyens; on a même eu recours aux médicaments les plus énergiques, tels que le chloroforme et la morphine. On a appliqué des ventouses, des vésicatoires et même le fer rouge dans le dos, sur le cou, etc.; on a conseillé une compression violente du poignet ou de l'hypogastre, et souvent ces médications restent inefficaces.

Une émotion vive peut, comme je l'ai dit, causer le hoquet, une émotion vive peut aussi le faire disparaître, mais c'est là un moyen qui n'est pas sans présenter parfois de très-graves inconvénients.

L'ingestion d'une boisson glacée, l'action de boire lentement et sans respirer, un éternûment, arrêtent souvent le hoquet. Il en est de même et mieux encore d'un simple morceau de sucre imbibé de vinaigre.

Le docteur Grellety qui vient de rappeler, dans le *Courrier médical*, cette médication si simple, assure qu'entre ses mains elle n'a jamais été infidèle. « Elle fait merveille, dit-il, *tuto cito*, et même *jucunde*, car la préparation n'a rien de désagréable au goût. »

— Nous détachons du 24e rapport annuel du directeur général des postes anglaises les détails suivants :

« On peut juger par le fait suivant du soin, du scrupule, pour mieux dire, que la poste anglaise apporte dans l'accomplissement de son devoir professionnel : Au mois de décembre dernier, l'*European*, un des navires de l'*Union*